

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article693>



# LE SMIC A JOUR

- Notes d'informations - Notes externes -



Date de mise en ligne : vendredi 13 janvier 2012

---

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

---

## 1er décembre 2011 :

Augmentation du S.M.I.C de 2.1% ce jour. L'inflation ayant atteint les 2,3 % en Octobre cela à déclenché le processus d'augmentation du S.M.I.C prévu par la loi, le S.M.I.C et le S.M.I.C horaire augmenterons donc de 2,1% ce qui nous amène à une augmentation de 21 euro.

Cette augmentation n'est pas un coup de pouce du gouvernement envers les travailleurs les plus pauvres. En fait c'est juste un rééquilibrage du pouvoir d'achat avec la montée des prix mais ce rééquilibrage lui ne tient pas compte de la montée du prix des carburant qui pèse sur les ménages.

Pour plus de clarté voici un récapitulatif du montant du S.M.I.C à partir de décembre 2011 :

- ▶ Le S.M.I.C brut (sur une base de 35h) est de 1 393,82 Euros.
- ▶ Le S.M.I.C net (sur une base de 35h) est de 1 094 Euros Net.
- ▶ Le S.M.I.C Horaire brut est de 9,19 Euros de l'heure.
- ▶ Le S.M.I.C Horaire Net est de 7,22 Euros de l'heure.

## 1er janvier 2012 :

Le Salaire minimum de croissance (S.m.i.c) est revalorisé à compter du 1er janvier 2012. C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du vendredi 23 décembre 2011.

Le nouveau montant horaire brut est fixé à 9,22 euros (contre 9,19 euros depuis le 1er décembre 2011). Pour un salarié dont la durée du travail est la durée légale hebdomadaire (35 heures), le salaire mensuel minimum, fixé jusqu'au 31 décembre 2011 à 1 393,82 euros, passe au 1er janvier 2012 à 1 398,37 euros brut par mois.

---

```
<!-- google_ad_client = "ca-pub-5926446177541236"; /* smic 2 */ google_ad_slot = "0459228377"; google_ad_width = 336; google_ad_height = 280; --> <script type="text/javascript" src="http://pagead2.googlesyndication.com/pagead/show_ads.js">
```